

N° 2024-086

**BUDGET PRINCIPAL 2024  
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

L'an deux mil vingt-quatre le 02 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Guillaume VILLIBORD),  
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mme LIMONTA VERTHIER Muriel  
M. DUCOGNON Guy

En exercice : 27                      Présents : 20                      Absents : 7                      dont pouvoir : 5

Le Président expose les raisons de cette décision modificative en présentant l'évolution des besoins en investissement après le vote du budget primitif le 27 mars 2024.

En vue de la réalisation du projet d'aménagement du parking de la base de loisirs par un maître d'œuvre, le montant prévisionnel des honoraires est à prévoir au budget.

Article budgétaire	Fonction	Montant	Observations
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
21318	Autres bâtiments publics	020	-48 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	7212	-12 000,00 €
2128	Agencement et aménagement de terrains	325	60 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00 €</b>

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget.

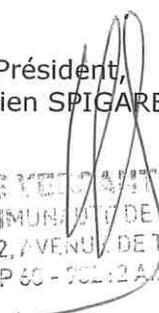
FAIT ET DELIBERE LE 02 OCTOBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 90112 AIME CEDEX

  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 90112 AIME CEDEX